



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2023 à 19 heures

Le 25 septembre deux mil vingt-trois à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance ordinaire publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, L.2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BEAL Gérard, BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, MARTIN Virginie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly, SOUVIAT Benjamin, TONKENS Gerben, VEY Gaëlle

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : BERNARD Françoise

Présents : 15

Quorum : 08

Pouvoir(s) : 0

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 août 2023 : le PV est approuvé à l'unanimité.

Délibération :

N°2023-018 : Vente du fonds de commerce de boulangerie – pâtisserie

Monsieur le Maire présente l'objet de la délibération de ne pas se porter acquéreur de ce fonds de commerce selon les modalités de la vente aux enchères du 20 courant et cède la parole à Mme Françoise BERNARD qui rappelle les termes de cette vente aux enchères, à savoir :

35 000 € (fonds) + 14% frais pour un local d'une surface de 194 m² et un loyer de 1425€ (info détaillée par Mme FELCE, conseillère municipale et membre de la SCI propriétaire des murs de la boulangerie).

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du projet de délibération.

19h04 : arrivée de Monsieur CORRAL Manuel

Mme FELCE apporte des précisions quant à ses derniers échanges avec l'huissier de Justice qui lui a confirmé qu'un avenant au bail peut être envisageable avec un loyer revu à la baisse (900€) et une nouvelle vente aux enchères programmée si des acquéreurs intéressés sont identifiés, étant précisé que l'accord du Tribunal de commerce devra sans doute être recueilli en amont de toute nouvelle procédure.

Mme BERNARD détaille le coût de l'opération si la commune se portait acquéreur : 35 000€ (fonds) + 5 000€ (frais) + intérêts de l'emprunt à souscrire + assurance du local + taxe foncière + remise en état = 70 000 €

S'ajouteraient à ce montant les loyers dus au bailleur annuellement soit 17 000 € (voir bail en vigueur). Au nouveau des recettes, la commune pourrait espérer encaisser, une fois installé un locataire-gérant, et au vu des conditions actuelles du marché, un loyer mensuel de l'ordre de 600 à 700 euros.

Mme Lydie FELCE quitte la séance pour ne pas participer aux débats ni au vote

Le débat s'engage entre tous les conseillers.

Monsieur le Maire appelle ensuite les membres présents à s'exprimer sur la délibération :

CONTRE : 6 voix (Jimmy BONHOMME, Nelly ROCARPIN, Luc CHAMP, Valérie HILAIRE, Gérard BEAL, Virginie MARTIN)

ABSTENTIONS : 0

POUR : 8

Questions diverses :

Monsieur Luc CHAMP demande quand les attributions de subventions seront votées.

⇒ Elles le seront lors du prochain conseil fixé au 2 octobre prochain.

Madame Valérie HILAIRE : Quid de l'auberge ? Aurélien VINSON a besoin d'un garant pour son dossier de financement. La commune ne lui a pas proposé son soutien

⇒ La commune n'a pas été saisie de cette demande lors de sa rencontre avec M. VINSON. Dès réception, elle l'étudiera avec le plus grand soin.

Madame Valérie HILAIRE observe ne pas avoir été destinataire du courrier des agents adressé au Maire et aux membres du conseil municipal.

⇒ Il le sera accompagné de la réponse du Maire.

Elle regrette par ailleurs que le départ de Laurence n'ai pas fait l'objet d'un pot.

La séance est levée à 20h00

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



Françoise BERNARD,
Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely belonging to Françoise Bernard, is written over the text of her name and title.